Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 12

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Journée faste pour les Suisses de l'étranger

Le 24 septembre 1975, le Conseil national s'est penché sur les droits politiques des Suisses de l'étranger. Après quelque quatre heures de discussions, le Conseil précité a accepté le projet de loi proposé par 88 voix contre 4.

Deux dispositions ont fait l'objet d'une discussion animée, soit:

1. Le lieu où devront s'exercer les droits politiques des Suisses de l'étranger (le projet de loi prévoit en Suisse).
2. La demande par divers conseillers nationaux de l'introduction du vote par correspondance pour l'ensemble des Suisses de l'étranger.

Le projet de loi sera soumis à la Chambre des cantons, soit au Conseil des Etats, lors de la prochaine session parlementaire, qui aura lieu en décembre 1975.

En cas d'acceptation par cette dernière, l'exercice des droits politiques sera accordé aux Suisses de l'étranger et nous vous informerons alors en détail de la loi et de son application.

Du ski au printemps

Chers amis, vous avez encore la possibilité de faire du ski en participant à l'un des deux camps que le Service des jeunes du Secrétariat des Suisses de l'étranger organise pour vous.

Si vous n'avez pas pu venir en hiver ou si vous préférez les températures plus clémentes du printemps, alors venez avec nous skier aux Crosets, dans le Valais (Val d'Illiez). Petit endroit situé à 1600 m, Les Crosets vous offriront soleil et possibilités de ski à gogo! Que vous soyez débutant ou «crack», des moniteurs se feront un plaisir de vous apprendre les finesses de ce sport! Les taxes de ski-lift sont à la charge de chacun. Chaque participant est assuré contre les accidents et, pour ceux qui n'ont pas d'équipement, des skis et des bâtons seront mis à leur disposition (remplir la rubrique du bulletin d'inscription). Des films, des débats, des jeux agrémenteront nos soirées. A bientôt!

La Direction et le personnel du Secrétariat des Suisses de l'étranger de la NSH se font un plaisir de souhaiter à chaque Suisse de l'étranger ses meilleurs vœux pour la Nouvelle Année.

Camps de ski aux Crosets

Date du 1er camp:
du 6 au 15 avril 1976

Date du 2e camp:
du 15 au 24 avril 1976
Logis: chalet Rey-Bellet
Lieu: Les Crosets VS
Nombre de places disponibles: 40
Prix: 160 francs suisses
Délai d'inscription: 29 février 1976

Bulletin d'inscription:

Je m'inscris au camp de ski des Crosets

☐ 1er camp de ski ☐ 2e camp de ski

Nom: _____

Prénom: _____

Date de naissance: _____

Lieu d'origine en Suisse: _____

Adresse exacte: _____

_____

Profession: _____

Skis et bâtons désirés: oui/non*

Pays et arrond. consulaire: _____

* si oui, indique ta taille: cm

Je suis

☐ débutant
☐ bon skieur
☐ très bon skieur

Ce que nous disent les dossiers

Nous avons sous les yeux 35 extraits de dossiers en 1974 – si brefs et si éloquents pourtant!

En voici quelques *exemples:*

- M. A. émigra en Afrique en 1930. En 1937, il acquit une propriété rurale de 100 ha qui fut nationalisée en 1973.
- Les époux B. émigrèrent en Asie, munis d'un diplôme de l'Institut tropical, à Bâle. Après avoir perdu son emploi, M. B., aidé par sa femme, travailla comme conseiller et représentant agricole, mais peu à peu la situation politique se dégradait: des attaques par des groupes armés, des pillages et des grèves d'ouvriers agricoles incitèrent les clients des B. à quitter le pays. M. B. envoya alors sa famille en Suisse, où il la suivra plus tard, car il espère pouvoir liquider son affaire.
- M. C. et son fils travaillaient dans leur épicerie en Amérique du Sud. A la suite d'un bouleversement politique, ils furent obligés de fermer leur magasin: le rationnement des denrées alimentaires et une augmentation exorbitante de leurs frais généraux les ont ruinés.

On s'étonne en regardant d'un peu plus près ces textes, apparemment si laconiques: quelle foule de renseignements! – Bien sûr, il s'agit toujours de la perte des moyens d'existence à la suite d'événements politiques, puisque c'est pour cela qu'a été créé le fonds. Mais *quelles existences* et *quels événements?*

Tout d'abord, on se trouve très souvent en présence de situations acquises par de longs efforts. Nos adhérents y ont consacré dix, vingt, trente et même cinquante ans, autant dire *toute une vie* et parfois même la vie de plusieurs générations. Ensuite, il n'est pas rare que *plusieurs membres d'une famille* aient participé au travail. Et que dire de l'extraordinaire diversité des *professions* exercées par nos adhérents, soit comme travailleurs indépendants, soit comme salariés? Ils étaient secrétaires, administrateurs, agriculteurs, techniciens, coiffeurs, bouchers, épiciers, bijoutiers, brasseurs, hôteliers, chimistes, architectes, peintres – toujours selon notre paquet de 35 dossiers!

Tous, ils sont allés de l'avant, plus ou moins conscients des risques qui étaient d'ailleurs plus ou moins prévisibles; et tous, ils ont été frappés.

Par quels événements?

A cette question, on voit d'abord se dessiner les grands mouvements historiques qui ont bouleversé le monde: guerres et révolutions, la décolonisation et les crises économiques à leur suite. Mais, là aussi, avec quelle diversité se sont-ils répercutés dans chaque cas particulier: retrait du permis de séjour et de travail, obligation de céder la place aux ressortissants du pays, exigences des syndicats lors d'une grève, pressions fiscales, contingentement des matières premières, réduction des importations – toujours dans nos 35 extraits!

Et *après la catastrophe?*

Nous avons peu de traces de ce qui s'est produit après l'intervention du Fonds de solidarité: du soulagement des adhérents, de leur nouveau départ en Suisse ou ailleurs. Il serait pourtant intéressant d'avoir une réponse à quelques questions, comme celles-ci:

1. Le *montant de l'indemnité forfaitaire* souscrite était-il *suffisant?* Avait-elle été évaluée correctement?
2. L'indemnité forfaitaire était-elle souscrite pour *toutes les personnes concernées* par un même sinistre, la femme et les enfants? (Les statuts leur permettent d'adhérer au même titre que le chef de famille.)

De toute façon, deux éléments nous permettent de regarder l'avenir des sinistrés avec un certain optimisme, puisque le versement d'une indemnité forfaitaire n'est nullement l'unique but que se propose le fonds.

En effet, les statuts prévoient que, lors d'un deuxième sinistre, chaque membre peut prétendre à une nouvelle indemnité forfaitaire.

Mais, surtout, les sinistrés gardent tous leurs droits en ce qui concerne le remboursement de leur *épargne.* N'est-ce pas dans ce domaine que s'exprime toujours l'idée originale du fonds: celle de la *solidarité* de tous ses coopérateurs qui consentent un petit sacrifice en ce qui concerne la rentabilité de leurs versements? Même si cette solidarité, de toute évidence, n'est pas à chaque instant au premier plan de nos préoccupations – elle existe pourtant discrètement quelque part, comme elle a existé dans la pensée des fondateurs en 1959.

Renseignements et documentation auprès des représentations diplomatiques et consulaires ou directement par le *Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,* 6, Gutenbergstrasse, CH–3011 Berne.

Informations de Pro Juventute

Mesdames, Messieurs,
La fondation pour les enfants suisses à l'étranger et Pro Juventute s'efforcent d'offrir au plus grand nombre possible d'enfants l'occasion de connaître et d'aimer leur patrie d'origine et leurs compatriotes. Vos enfants auront donc de nouveau la possibilité de participer à notre campagne de vacances.

Participants:
- enfants de nationalité suisse ou
- enfants dont la mère a la nationalité suisse et qui est seule pour s'occuper de sa famille.

Année de naissance 1962 à 1969 (enfants invités 1960 à 1969).

Durée des vacances:
environ cinq semaines durant les mois de juillet et août, suivant les dates de vacances dans le pays de domicile.

Placements:
dans des familles suisses, dans des homes d'enfants et en colonie.

Voyage:
en Europe par chemin de fer en groupe accompagné. S'il est nécessaire de voyager par avion, accueil à l'aéroport en Suisse. Frais de voyage à la charge des parents ou selon entente.

Formules d'inscription:
sont à votre disposition auprès de tous les consulats de Suisse.

Délai d'inscription:
auprès de votre consulat: 15 mars 1976. Passé cette date, nous ne pourrions plus accepter d'inscription.

Taxe d'inscription:
12 francs suisses par enfant, payables lors de l'inscription.

Autres renseignements:
auprès de votre consulat.

Nous souhaitons d'ores et déjà à vos enfants de passer un agréable séjour de vacances en Suisse et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Pro Juventute
Section des enfants suisses
de l'étranger
Seefeldstrasse 8, CH–8022 Zurich

Les obstacles, connais pas...
(photo Ochsenbein)

La rencontre. (Photo Karl Schweizer)

Vacances d'été 1976

Talon
(à envoyer à votre consulat)

Veuillez nous envoyer _____ formulaire(s) d'inscription avec la documentation pour la campagne de vacances 1976 organisée par Pro Juventute en faveur des enfants suisses de l'étranger.

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

Lieu: _____

Date: _____

Signature: _____

Questions évent.: _____